

## La Petite Ourse, qu'est-ce que c'est ?

**Destinée aux enfants de 9 à 13 ans, la Petite Ourse permet de faire ses premiers pas en astronomie et d'en acquérir un premier niveau d'autonomie : observer les étoiles, savoir repérer les planètes, les constellations et utiliser un télescope ou une lunette astronomique. Elle ne nécessite aucune compétence préalable.**

## Au programme... Observer, expérimenter

Chaque enfant apprendra à utiliser une carte du ciel, des jumelles, une lunette ou un télescope. Il saura faire la différence entre les étoiles et les planètes. Il reconnaîtra les phases de la Lune.

Obtenir la **Petite Ourse**, c'est savoir notamment...

- Repérer et identifier au moins cinq constellations,
- Viser Mars, Saturne ou Jupiter avec une lunette astronomique,
- Observer le Soleil sans danger,
- Reconnaître les phases lunaires.

## Déroulement

Ce sont 12 à 16 heures non continues (deux après-midi et deux soirées par exemple), encadrées par un animateur du centre de loisirs qualifié et formé, avec un effectif réduit et du matériel d'observation adapté et performant.

Un carnet de bord est délivré à chaque enfant au début pour suivre la progression et, en fin de période, la Petite Ourse, ainsi qu'un insigne et un passeport astronomie lui seront remis afin de poursuivre son parcours d'astronomie en herbe dans un centre de loisirs, en famille, en club ou encore à l'école.

## La formation et l'accompagnement des animateurs de centre de loisirs et de vacances

L'Association Française d'Astronomie et les Francas proposent de former les animatrices et animateurs puis de les accompagner dans l'observation du ciel pour pouvoir mettre cela en pratique avec des groupes d'enfants.

## L'agrément Petite Ourse : une formation indispensable et obligatoire

Pour pouvoir pratiquer la Petite Ourse avec un groupe d'enfants, il faut, au préalable, se former. L'Afa et les Francas proposent pour cela des formations de 3 ou 4 jours, dont plusieurs sont organisées, avant les vacances d'été, à différents endroits de la France.

## Conditions de formation

### Qui peut se former ?

Les animateurs permanents ou occasionnels des centres de loisirs et de vacances. Aucune compétence préalable n'est nécessaire.

### Engagement des animateurs formés

Un animateur habilité Petite Ourse s'engage dans la mesure du possible à animer 2 sessions annuelles au minimum vers 15 à 20 enfants. Ces animations peuvent avoir lieu durant les temps périscolaires et hors scolaire (petites et grandes vacances).



© M. Claro/Ciel et Espace Photos



© C. Birnbaum/Ciel et Espace Photos